

Arrêté ministériel portant désignation des membres experts du jury chargé de délivrer le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques

A.M. 31-10-2017

M.B. 22-02-2018

LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Vu l'arrêté royal du 22 avril 1969 fixant les titres requis des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel d'auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, du personnel psychologique, de personnel social des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, spécial, moyen, technique, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire de la Communauté française et des internats dépendants de ces établissements, tel que modifié, et notamment l'article 16;

Vu le décret du 20 juillet 2006 portant diverses mesures en matière d'enseignement obligatoire, d'enseignement supérieur, de culture et d'éducation permanente, et spécialement l'article 52;

Vu l'article 69, § 1^{er}, 33^o, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française - Ministère de la Communauté française,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres experts du Jury chargé de délivrer le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques pour la session 2016-2017 :

- M. ARMUT Abbas, porteur d'un certificat de l'enseignement technique secondaire supérieur en hôtellerie et d'un certificat d'aptitudes pédagogiques;
- Mme BOUCHONVILLE Michèle, agrégée de l'enseignement secondaire supérieur en philologie romane;
- M. COTMAN Christophe, agrégé de l'enseignement secondaire supérieur en sciences biologiques;
- Mme COTTON Geneviève, agrégée de l'enseignement secondaire supérieur en sciences biologiques;
- M. CULOT Michel, instituteur;
- M. DIERICK Michel, porteur d'un certificat de l'enseignement technique secondaire supérieur en mécanique et d'un certificat d'aptitudes pédagogiques;
- Mme HENRIOULLE Marie-Andrée, agrégée de l'enseignement secondaire inférieur en économie ménagère;
- Mme MALRAY Nathalie, agrégée de l'enseignement secondaire inférieur en mathématique-physique;
- Mme MOREAU Cindy, agrégée de l'enseignement inférieur en langues germaniques;
- Mme SAUVAGE Lucette, agrégée de l'enseignement secondaire inférieur coupe-couture;
- Mme SZTAJER Henriette, agrégée de l'enseignement secondaire supérieur en sciences sociales.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 septembre 2016.

Bruxelles, le 31 octobre 2017.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Directeur général des Personnels de l'Enseignement organisé par la
Communauté française,

J. LEFEBVRE